

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2020/V

Séance du 31 août 2020

La convocation a été adressé individuellement à chaque membre du conseil municipal le 25 août 2020 pour la session ordinaire du 31 août 2020 à 18 heures à la salle des fêtes. Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel -- JAMBOIS Nathalie-- LIMON Angélique -- CARON Julie -- ROSARIO Mike – BURGIN Joël – DEVANTAUX Didier – DELEBEQUE Morgan – MARCHAL André-- BRADLEY Nathalie –

Absent : SANDONATO Jean-Claude excusé pouvoir ERMANN Stéphane – BERGER Jean-Bernard non-excuse-- LEROUX Fabrice – CHRISTEN Mireille excusés

ORDRE DU JOUR

DCM 2020/V/1: Installation d'une fontaine à la Halte cycliste : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DCM 2020/V/2: Ralentisseurs sur la voirie de Bataville: Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DCM 2020/V/3 subvention Amicale du personnel communal des cantons de Lorquin et Réchicourt le château

DCM 2020/V/4 subvention école intercommunale de musique du Sânon

DCM 2020/V/5 subvention ASR

DCM : 2020/V/6 Conventions MATEC : Projet de création d'une base de loisirs.

DCM 2020/V/1: Installation d'une fontaine à la Halte cycliste : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le conseil municipal après délibération,

- décide d'inscrire les travaux suivants au budget de l'exercice 2020.

Intitulé du projet	Montant Hors taxes des travaux
Fourniture et pose d'une fontaine	1 850.00€

- sollicite pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

DCM 2020/V/2: Ralentisseurs sur la voirie de Bataville: Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le conseil municipal après délibération, décide de prévoir des ralentisseurs ainsi qu'un traçage sécurisant pour les piétons, à Bataville,

Intitulé du projet	Montant Hors taxes des travaux
Ralentisseurs	5260.00€

sollicite pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

DCM 2020/V/3 subvention Amicale du personnel communal des cantons de Lorquin et Réchicourt le château

Après avoir examiné la demande de subvention sollicitée par l'Amicale du personnel communal des cantons de Lorquin et Réchicourt le château ,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

octroie la subvention et participation financière suivante :

- Amicale du personnel communal des cantons de Lorquin et Réchicourt le château 100,00€

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020.

DCM 2020/V/4 subvention école intercommunale de musique du Sânon

Après avoir examiné la demande de subvention sollicitée par l'Ecole intercommunale de musique du Sânon,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

octroie la subvention et participation financière suivante :

- Ecole intercommunale de musique du Sânon 150,00€

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020

DCM 2020/V/5 subvention ASR

Après avoir examiné la demande de subvention sollicitée par l'Association Sportive de Réchicourt,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix contre:

octroie la subvention et participation financière suivante :

- Association Sportive de RECHICOURT LE CHATEAU 400,00€

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020

DCM : 2020/V/6 Conventions MATEC : Projet de création d'une base de loisirs.

Le maire expose que concernant le projet de création d'une base de loisirs il est nécessaire de procéder à une étude de faisabilité, ainsi il présente une convention pour une prestation d'assistance technique pour le projet d'étude d'une base de loisir sur les étangs de Réchicourt le château pour un montant forfaitaire de 1 560.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et le détail financier présenté pour la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal charge le maire de signer la convention avec Moselle Agence Technique (MATEC)